

Q. Mon enfant est-il trop jeune?

R. Non. L'intervention est conçue pour les enfants d'âge préscolaire et comprend un apprentissage basé sur le jeu. Les heures d'intervention peuvent être ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille.

Q. Est-ce que je peux choisir la langue de l'intervention?

R. Les services sont disponibles en anglais et en français dans toute la province. Chaque famille est invitée à choisir une langue de service lors de son inscription au programme.



## Pour communiquer avec nous

Téléphone : 1 844 377-3819 (sans frais)

Télécopieur : 506 462-2104

Courriel : [autism.autisme@gnb.ca](mailto:autism.autisme@gnb.ca)

## Ressources en ligne recommandées

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
du Nouveau-Brunswick :

[www.gnb.ca/education](http://www.gnb.ca/education)

Partenariat d'apprentissage en autisme :

<https://alp-paa.com/fr/ressources>

Autism Speaks :

<http://fr.autismspeaks.ca/>

Autisme Canada :

<https://autismcanada.org/?lang=fr>

Association for Science in Autism Treatment :

[www.asatonline.org](http://www.asatonline.org)



# Programme préscolaire en autisme



*Le programme préscolaire en autisme du Nouveau-Brunswick offre une intervention fondée sur des données probantes aux enfants d'âge préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).*

## Ce que vous devez savoir

1. Le Centre d'intervention en autisme (CIA) fournit des services d'intervention aux enfants d'âge préscolaire par le biais du Programme préscolaire en autisme du Nouveau-Brunswick. Le CIA a un contrat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite Enfance pour fournir des services d'intervention dans les sept districts scolaires de la province.
2. Les services d'intervention sont basés sur l'analyse appliquée du comportement (AAC). Les interventions en AAC sont bien documentées et peuvent donner des résultats positifs et significatifs pour les individus ayant un TSA et leurs familles. Les techniques d'enseignement fondées sur l'AAC peuvent être utilisées pour enseigner des compétences de base et des compétences complexes dans les domaines de la communication, des relations sociales, du jeu et des soins personnels, ainsi que des aptitudes liées au rendement scolaire.<sup>1</sup>
3. Le CIA travaille en collaboration avec les familles afin de mettre en œuvre une intervention personnalisée qui répond aux besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille.

## Admissibilité

Afin d'obtenir des services, un enfant doit :

- être un résident du Nouveau-Brunswick;
- avoir reçu un diagnostic de TSA par un professionnel de la santé autorisé;
- avoir cinq ans ou moins et ne pas fréquenter l'école.

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (2020). *TSA et interventions comportementales : Destiné aux professionnels de la petite enfance.*

Étapes à suivre pour inscrire son enfant au Programme préscolaire en autisme :

Étape 1 : l'enfant doit obtenir un diagnostic d'un professionnel de la santé autorisé (p.ex. psychologue ou médecin).

Étape 2 : le professionnel de la santé ayant posé le diagnostic envoie une confirmation du diagnostic au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE).

Étape 3 : le ministère de l'EDPE communique avec la famille pour lui offrir des services afin de commencer les démarches d'inscription.

Étape 4 : les parents/tuteurs remplissent un formulaire afin d'indiquer leur choix quant à la langue de service et le formulaire de consentement, puis les renvoient à l'EDPE.

## Services offerts par le Centre d'intervention en autismes

Le personnel clinique du CIA et la famille élaborent ensemble un plan d'intervention personnalisé. Ce plan définit des objectifs propres au développement et à l'autonomie de l'enfant ou liés à une difficulté vécue par la famille pour laquelle cette dernière aimerait obtenir du soutien.

Le CIA et la famille travaillent ensemble pour :

- établir une relation positive entre l'enfant et les membres de son équipe d'intervention;
- élaborer un plan d'intervention personnalisé qui répond aux besoins de l'enfant et de sa famille. Le plan inclut également la structure de l'intervention (modèle, heures et lieu de l'intervention, membres de l'équipe, etc.);
- fournir de l'intervention ou de la consultation au moyen d'approches fondées sur des données basées sur des preuves;
- évaluer et modifier le plan régulièrement en fonction des progrès de l'enfant et de l'évolution de ses besoins;
- planifier la transition vers l'école pendant l'année qui précède l'entrée scolaire de l'enfant.



## Foire aux questions

- Q.** Mon enfant vient de recevoir un diagnostic de TSA. Devrais-je appeler le CIA ou dois-je attendre que l'on m'appelle?
- R.** Le ministère de l'EDPE communiquera avec vous afin d'obtenir les informations et les formulaires nécessaires pour inscrire votre enfant au programme. Après avoir fourni toutes les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant, le CIA communiquera alors avec votre famille et commencera le processus d'accueil. Vous pouvez appeler le personnel du ministère de l'EDPE à tout moment. Si vous avez des questions, vous pouvez appeler au 1-844-377-3819 ou envoyer un courriel à [autism.autisme@gnb.ca](mailto:autism.autisme@gnb.ca).
- Q.** Combien d'heures d'intervention mon enfant va-t-il recevoir?
- R.** Les heures d'intervention sont basées sur les besoins de l'enfant et de sa famille tels qu'ils sont décrits dans le plan d'intervention personnalisé de l'enfant. Vous pouvez établir un horaire qui comprend un nombre d'heures d'intervention qui convient à votre famille.

